

## Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce FIA. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce FIA et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

# Access Global Equity L/S

Part C - ISIN: FR0010259838

Société de Gestion : Edmond de Rothschild Asset Management (France), faisant partie du Groupe Edmond de Rothschild FIA soumis au droit français

### Objectifs et politique d'investissement

Objectif de Gestion: A travers l'investissement dans la part CH de l'OPCVM maître Vision Global Equity L/S, l'objectif de gestion du FIA est de surperformer son indicateur de référence, l'EURIBOR 3 mois + 350 points de base, sur une durée de placement recommandée de 5 ans, principalement par des investissements dans des OPCVM mettant en oeuvre des stratégies « Long/Short » actions sur les marchés internationaux.

Les stratégies long/short actions (gestion alternative) visent à prendre des positions à l'achat sur des titres que le gérant juge sous-évalués tout en prenant des positions à la vente sur des titres jugés surévalués.

La performance du FIA sera différente de celle de l'OPCVM maître du fait de ses propres frais.

Indicateur de référence : EURIBOR 3 mois + 350 points de base, coupons réinvestis.

Politique d'investissement : Le FIA est nourricier de l'OPCVM maître Vision Global Equity L/S. Le FIA nourricier sera investi en parts « CH » de l'OPCVM maître et pourra détenir à titre accessoire des liquidités

Rappel de la stratégie d'investissement de l'OPCVM maître :

Le FCP mettra en oeuvre sa stratégie en investissant majoritairement dans des OPCVM y compris ETF (exchange traded funds). Le FCP offre un profil de gestion de type alternatif et investira au minimum à 60% et jusqu'à 100% de son actif net sur des OPC, y compris ETF, « Long/Short » actions ayant des stratégies avec un « biais directionnel » ou de type « market neutral ».

Une stratégie à « biais directionnel » est un type de stratégie « Long/Short » qui n'a pas pour objectif de neutraliser l'exposition aux marchés actions et dont la performance est, de ce fait, partiellement liée à l'évolution de ces marchés.

ne stratégie « Market Neutral » est un type de stratégie « Long/Short » dont l'objectif est de neutraliser l'exposition aux marchés actions par la compensation

des positions acheteuses et vendeuses, afin d'obtenir une performance décorrélée de l'évolution de ces marchés.
Pour réaliser leur objectif de gestion, les OPC, fonds d'investissement et ETF sous-jacents dans lesquels le FCP investira, pourront intervenir sur l'ensemble des marchés actions mondiaux, y compris sur les marchés émergents. L'exposition géographique est donc sans restriction et le fonds pourra également être exposé jusqu'à 100% de son actif net aux pays émergents. Le choix des fonds sous-jacents s'opère selon une approche quantitative et qualitative (fondée sur une série de filtres tels que la performance, la stratégie mise en oeuvre, la liquidité offerte, les frais, etc.).

Dans un but de couverture de ses actifs et/ou de réalisation de son objectif de gestion, et dans la limite de 110% de son actif net, le FCP pourra avoir recours aux instruments financiers dérivés négociés sur des marchés réglementés (futures et options listées) ou de gré à gré (options, swaps,...).
L'exposition au risque actions par le biais de fonds et/ou par le biais de l'autilisation de contrats financiers sera comprise entre -25% et 110% de l'actif net.

Le gérant pilote l'exposition actions en fonction de la configuration des marchés et de ses anticipations.

L'OPCVM pourra investir sur des instruments financiers contenant des dérivés intégrés, dans le but de s'exposer aux marchés de taux ou d'actions. L'utilisation d'instruments à dérivés intégrés n'aura pas pour effet d'augmenter l'exposition globale de l'OPCVM au risque actions au-delà de 110%. L'OPCVM pourra investir sur des titres de créance négociables et instruments du marché monétaire, sans restriction de zone géographique ou de type d'émetteur (privé / public), en direct et indirectement via la détention de parts d'OPC et fonds d'investissement jusqu'à 40% maximum de l'actif net. Toutefois, en cas de circonstances exceptionnelles sur les marchés actions internationaux (volatilité élevée...), une stratégie défensive pourra être mise en place. Il sera ainsi possible d'investir de façon significative (jusqu'à 100% de l'actif net) en OPCVM monétaire et obligataire ainsi qu'en titres de créances négociables. Ces titres seront notés Investment Grade à l'achat (notation supérieure ou égale à BBB- selon Standard and Poor's ou équivalent ou bénéficiant d'une notation jugée équivalente par la société de gestion). En cas de dégradation de la notation d'un émetteur dans la catégorie High Yield (titres spéculatifs), la société de gestion effectue nécessairement une analyse détaillée avant de procéder à la vente du titre dans l'intérêt des porteurs.

À cet effet, des OPCVM monétaires et obligataires gérés par la société de gestion ou une société liée pourront être utilisés.

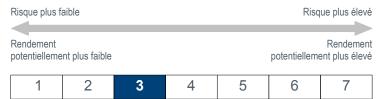
L'OPCVM pourra effectuer des dépôts dans la limite de 20% maximum de son actif net auprès du dépositaire.

Durée de détention recommandée supérieure à 5 ans
Fréquence pour acheter ou vendre des parts : Chaque mercredi, à l'exception des jours fériés et des jours de fermeture des marchés français (calendrier officiel de Euronext Paris S.A.) Les demandes de souscription doivent arriver chez le centralisateur au plus tard à 12h trois jours ouvrés avant l'établissement de la valeur

Affectation des revenus : Capitalisation

Affectation des plus-values nettes réalisées : Capitalisation

# Profil de risque et de rendement



L'indicateur ci-dessus est calculé sur base de données historiques, et pourrait donc ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du FIA. Il n'est pas certain que la catégorie de risque et de rendement affichée demeure inchangée et le classement est susceptible d'évoluer dans le temps. La catégorie 1 n'est pas synonyme d'investissement sans risque. Le remboursement de l'investissement initial n'est pas garanti.

Ce FIA est noté en catégorie 3, en ligne avec la nature des titres et les zones géographiques présentées dans la rubrique "objectifs et politique d'investissement" ainsi que la devise propre de la part.

#### Risques importants non pris en compte dans cet indicateur :

Risque de crédit : risque que l'émetteur de titres obligataires ou monétaires ne puisse pas faire face à ses engagements ou que sa qualité de signature soit dégradée. Il peut aussi résulter d'un défaut de remboursement à l'échéance d'un

Risque de liquidité : risque lié à la faible liquidité des marchés sous-jacents, qui les rend sensibles à des mouvements significatifs d'achat/vente.

Risque lié aux dérivés : le recours aux instruments dérivés peut induire une baisse de l'actif net plus significative que celle des marchés investis.

Risque lié aux contreparties : il représente le risque de défaillance d'un intervenant de marché l'empêchant d'honorer ses engagements vis-à-vis de votre portefeuille.

La survenance de l'un de ces risques peut impacter à la baisse la valeur liquidative.

Les dispositions en matière de souscription/rachat du fonds maître Vision Global Equity L/S, dans lequel est investi votre fonds, sont expliquées dans la partie Conditions de souscriptions et de rachat du prospectus de Vision Global Équity L/S. .

#### Frais

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	4,50%
Frais de sortie	Néant
Le nourcentage indiqué est le maximum nouvant être prélevé sur votre capital	

e pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi/avant que le revenu de votre investissement ne vous soit distribué.

Frais prélevés par le FIA sur une année	
Frais courants	2,85%
Eroja prálovás par la EIA dana cortaines airconstances	

Frais preieves par le FIA dans certaines circonstance Commission de performance

Non applicable

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du FIA y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Les frais d'entrée et de sortie indiqués ici sont des plafonds, l'investisseur peut payer moins dans certains cas.

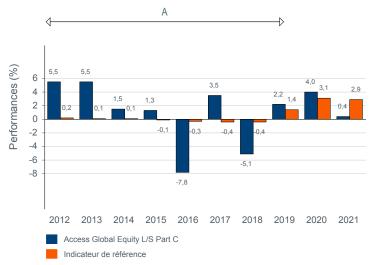
L'investisseur pourra obtenir de son conseiller ou de son distributeur financier la communication du montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

Le montant des frais courants se base sur les frais de l'année finissant en décembre 2021. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre.

Il exclut les frais d'intermédiation excepté les frais d'entrée et de sortie payés par le FIA lorsqu'il achète ou vend des parts et/ou actions d'un autre OPC et fonds d'investissement.

Des informations plus détaillées sur les frais et commissions peuvent être trouvées dans le prospectus du FIA et sur le site internet www.edram.fr.

## Performances passées



Les performances passées ne constituent pas une indication des rendements futurs. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

Les frais courants, les frais d'intermédiation ainsi que les éventuelles commissions de performance prélevées sont inclus dans le calcul de la performance. Les commissions d'entrée et de sortie en sont exclues.

Les performances passées ont été calculées en EUR, dividendes nets réinvestis.

Access Global Equity L/S a été lancé le 23/11/2001

Date de lancement de la part : 11/2001

Indicateur de référence : EURIBOR 3 mois + 350 points de base, coupons réinvestis

A : Le Fonds ayant changé de fonds maître, les performances affichées avant le 24/06/2019 ont été réalisées avec une stratégie d'investissement différente.

## Informations pratiques

La banque dépositaire du FIA est Edmond de Rothschild (France).

Le prospectus du FIA et de son maitre, son dernier rapport annuel et tout rapport semestriel ultérieur (en français et anglais) sont adressés gratuitement sur simple demande écrite envoyée à à Edmond de Rothschild Asset Management (France) 47, rue du Faubourg Saint-Honoré - 75401 Paris Cedex 08 - France, téléphone : 00 33 1 40 17 25 25, email : contact-am-fr@edr.com. Le prix des parts et, le cas échéant, des informations relatives aux autres catégories de parts sont disponibles sur le site internet www.edram.fr.

La législation fiscale française peut avoir une incidence sur la situation fiscale personnelle de l'investisseur.

La responsabilité de Edmond de Rothschild Asset Management (France) ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du FIA.

Le FIA et ses parts ne sont pas et ne seront pas enregistrés aux Etaţs-Unis en vertu du Securities Act of 1933 ou de toute autre réglementation des États-Unis. Le FIA peut soit souscrire à des parts ou des actions de fonds cibles susceptibles de participer à des offres de nouvelles émissions de titres américains (« US İPO ») soit participer directement à des Introductions en Bourse américaines (« US IPO »). La Financial Industry Regulatory Authority (FINRA), conformément aux règles 5130 et 5131 de la FINRA (les Règles), a édicté des interdictions concernant l'éligibilité de certaines personnes à participer à l'attribution d'US IPO lorsque le(s) bénéficiaire(s) effectif(s) de tels comptes sont des professionnels du secteur des services financiers (incluant, entre autres, propriétaire ou employé d'une entreprise membre de la FINRA ou un gestionnaire de fonds) (Personnes Restreintes) ou un cadre dirigeant ou administrateur d'une société américaine ou non américaine pouvant être en relation d'affaires avec une entreprise membre de la FINRA (Personnes Concernées). Le FIA ne peut pas être proposé ou vendu au bénéfice ou pour le compte d'une "U.S. Person" comme défini par la "Regulation S" et aux investisseurs considérés comme des Personnes Restreintes ou des Personnes Concernées au regard des Règles FINRA. En cas de doute quant à son statut, l'investisseur doit requérir l'avis de son conseiller juridique.